



HAL
open science

Le système migratoire méditerranéen

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Le système migratoire méditerranéen. Outre-terre. Revue européenne de géopolitique, 2009, 23, pp.257-272. 10.3917/oute.023.0257 . halshs-00764938

HAL Id: halshs-00764938

<https://shs.hal.science/halshs-00764938>

Submitted on 13 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le système migratoire méditerranéen

Recteur Gérard-François Dumont ¹

La Méditerranée est un espace migratoire majeur dans le monde sous l'effet de la combinaison de nombreux facteurs, allant de ceux découlant de la proximité géographique aux facteurs climatiques, en passant notamment par divers facteurs géopolitiques. Les migrations résidentielles s'y déroulent dans un contexte politique ambivalent, tandis que la nature migratoire de tous les pays de la Méditerranée connaît une sorte de novation. Les interactions entre le géopolitique et le migratoire sont importantes, puisque la géopolitique est à la fois cause et conséquence des migrations.

Parmi les différentes causes explicatives des mouvements migratoires méditerranéens, il convient d'abord de souligner le poids de la géographie et de l'économie. En outre, tout un pan explicatif provient de facteurs géopolitiques, internes ou externes.

LES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES

Les facteurs géographiques restent des éléments prégnants des migrations, en dépit de la réduction de l'espace-temps engendrée par les progrès techniques et la baisse du coût des transports due à la large diffusion de ces progrès, comme aux multiples évolutions réglementaires ayant accentué la concurrence.

Certes, dans un monde ne connaissant pas les moyens de transport et de communication performants du ^{xxi}^e siècle, le regard de l'émigrant se portait en priorité sur le territoire le plus proche, géographiquement, susceptible de répondre à ses préoccupations. Néanmoins cette logique géographique conserve au ^{xxi}^e siècle une grande importance. Lorsque la migration est concentrée sur un pays adjacent, pays de départ et pays d'arrivée forment un couple contigu. Certains pays non contigus, mais séparés par un détroit, une mer, voire un océan, composent des couples de nature maritime. Ainsi la Libye forme-t-elle un couple contigu avec ses voisins car, forte de sa rente pétrolière, elle recourt à de la main-d'œuvre égyptienne ou tunisienne. Autre exemple de couple contigu : si la fermeture de l'Albanie pendant une quarantaine d'années par un terrible régime totalitaire a pu donner l'impression que

1. *Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, Président de la revue Population & Avenir 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, <www.population-demographie.org>, courriel - e-mail : Gerard-Francois.Dumont@paris-sorbonne.fr*

ce pays était fermé aux échanges migratoires, il ne faut pas oublier qu'il a en réalité une vieille histoire de relations avec la Grèce.

À côté des flux migratoires entre deux pays contigus se placent des courants migratoires bilatéraux maritimes qui se distinguent selon deux champs géographiques, le premier correspondant à une faible distance, le second pouvant embrasser plusieurs centaines de kilomètres. Dans le premier cas, les flux peuvent être particulièrement intenses lorsque les distances sont si faibles qu'elles permettent de passer rapidement d'un pays à l'autre. Il s'agit par exemple, entre l'Europe et l'Afrique, du détroit de Gibraltar ², qui sépare de seulement 14 kilomètres l'Espagne et le Maroc. Ces deux pays forment depuis longtemps un couple migratoire maritime pour des migrations saisonnières ou définitives, licites ou illicites. Parfois, le couple maritime peut être plus éloigné en nombre de kilomètres, mais s'inscrire dans une proximité relative. C'est le cas du couple France-Algérie.

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Après les facteurs géographiques, il convient de souligner l'importance des facteurs économiques, qui se combinent avec les premiers, et se répartissent entre facteurs de répulsion économique et facteurs d'attraction économique. Les premiers proviennent d'une insuffisance de développement qui pousse, par exemple, de jeunes adultes des pays du Sud de la Méditerranée vers le Nord dans l'espoir de bénéficier de meilleures conditions de vie et de possibilités d'emploi. Certains des facteurs économiques répulsifs peuvent, en Méditerranée, être expliqués par des éléments quantifiables, des écarts de niveau de vie mesurés par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat ou par l'indice de développement humain. D'autres éléments apparaissent plus subjectifs, comme ceux témoignant des écarts concernant l'espérance dans l'avenir ³.

Depuis les années 2000, ce phénomène s'est tout particulièrement accru à partir de l'Algérie avec ces émigrants désignés par le terme « harraga » et dont l'état d'esprit se résume ainsi : « Il en avait marre de tourner en rond dans sa ville natale, sans emploi ». Le mot harraga est originaire de l'arabe maghrébin *harrag* signifiant « qui brûle », sous-entendu « les papiers ». Cette formulation veut signifier que ces émigrés clandestins, qui bravent la Méditerranée à bord d'embarcations de fortune pour rejoindre les côtes méditerranéennes du Nord, à la recherche d'une liberté qu'ils ne trouvent pas en Algérie et que la télévision par satellite leur fait miroiter, préfèrent ne

2. Cf. Mehdi Lahlou, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population et Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002 ; Véronique Méraud, « Le détroit de Gibraltar », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.

3. Par exemple, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important d'individus déclarant souhaiter émigrer. Cf. Mohamed Khachani, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.

pas avoir de papiers pour ne pas prendre le risque d'être rapatriés après leur éventuel contrôle dans un pays du Nord.

« Le harrag est en train de devenir un archétype d'une partie de notre jeunesse, selon Mohammed Kouidri, professeur à la Faculté des sciences sociales d'Oran. Au début, on pensait que c'était la misère qui les poussait à partir, mais, en réalité, c'est surtout le rêve d'un autre mode de vie. En Algérie, explique le sociologue, les jeunes vivent avec beaucoup d'interdits et la destination – l'Europe et l'Occident en général – est sublimée par les chaînes de télévision occidentales ». Les forêts de paraboles laissent imaginer l'influence des émissions, séries et publicités venues d'ailleurs. « Il y a un fossé entre les jeunes d'aujourd'hui et la génération de leurs parents », ajoute Kouidri, « leurs parents avaient aussi des rêves d'émancipation, mais ces rêves s'enracinaient dans une Algérie où il y avait plus de libertés, plus de mixité... Aujourd'hui le rêve a changé d'endroit ». ⁴

D'autres facteurs de répulsion économique peuvent expliquer une partie de l'émigration, celle liée à des changements technologiques : c'est le cas de l'émigration rurale, due aux progrès de la productivité agricole, couplés avec l'absence ou l'insuffisance de création d'emplois diversifiés dans les territoires ruraux. Cette émigration est souvent d'abord une migration interne, d'une zone rurale d'un pays vers les grandes capitales politiques ou économiques, comme Tunis, Alger, ou Casablanca. Ce n'est que dans un second temps qu'elle devient internationale si certains de ces émigrants ruraux devenus des immigrants urbains, insatisfaits des avantages escomptés de la grande ville, partent vers des pays étrangers.

Aux facteurs de répulsion économique s'ajoutent des facteurs d'attraction économique, qui peuvent être répartis en trois types. Le premier tient au fait que des pays font appel à de la main-d'œuvre étrangère pour exploiter leurs ressources. La Libye, évoquée ci-dessus, entre dans cette logique explicative d'un nombre élevé d'immigrants. Toute une partie de la migration, temporaire ou définitive, de Marocains en Espagne s'explique par le besoin d'ouvriers agricoles, notamment pour les grandes exploitations d'Andalousie, dont les oliveraies ⁵. Le deuxième type provient de ce que certains pays du Nord de la Méditerranée ne manquent pas nécessairement de main-d'œuvre pour les vendanges ou des récoltes saisonnières, mais se trouvent confrontés à une faible appétence des nationaux pour certaines tâches économiques. En conséquence, l'exploitation de leur potentiel agricole les conduit à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère, venue par exemple des pays du Sud de la Méditerranée. Cette faible appétence des nationaux peut aussi se constater à l'égard de certaines professions, par exemple dans le bâtiment, ce qui constitue, là encore, des éléments d'attraction économique.

Enfin, troisième type, les facteurs d'attraction économique peuvent être liés à de grands travaux d'infrastructure. Lorsque de grands chantiers de travaux publics

4. « Harraga, la jeunesse désenchantée d'Algérie », < www.lemonde.fr >, 7 avril 2009.

5. Toutefois, la crise pousse des Espagnols à assurer également ces tâches.

doivent être réalisés, comme des Jeux olympiques (Barcelone en 1992, Savoie en 1992), le parc Disneyland à l'Est de Paris dans les années 1990, d'importants équipements nucléaires, de nouvelles voies pour TGV, des autoroutes..., les besoins de main-d'oeuvre peuvent être considérables sur un territoire. Il est alors fait appel à des immigrants pour satisfaire les besoins.

L'importance des facteurs géographiques et économiques ne doit pas masquer celle des facteurs géopolitiques.

LES FACTEURS GÉOPOLITIQUES

Ces facteurs géopolitiques peuvent d'abord résulter d'un fonds géopolitique commun. En effet, tout un pan des choix migratoires actuels ne peut se comprendre sans rappeler l'histoire coloniale, à l'exemple de la France qui constitue avec ses anciennes colonies méditerranéennes plusieurs couples historiques. La pérennité du couple franco-algérien est continûment mise en évidence, à l'exemple de la visite d'État du président Jacques Chirac à Alger en mars 2003, avec les jeunes Algériens manifestant autour de lui en scandant « des visas, des visas ».

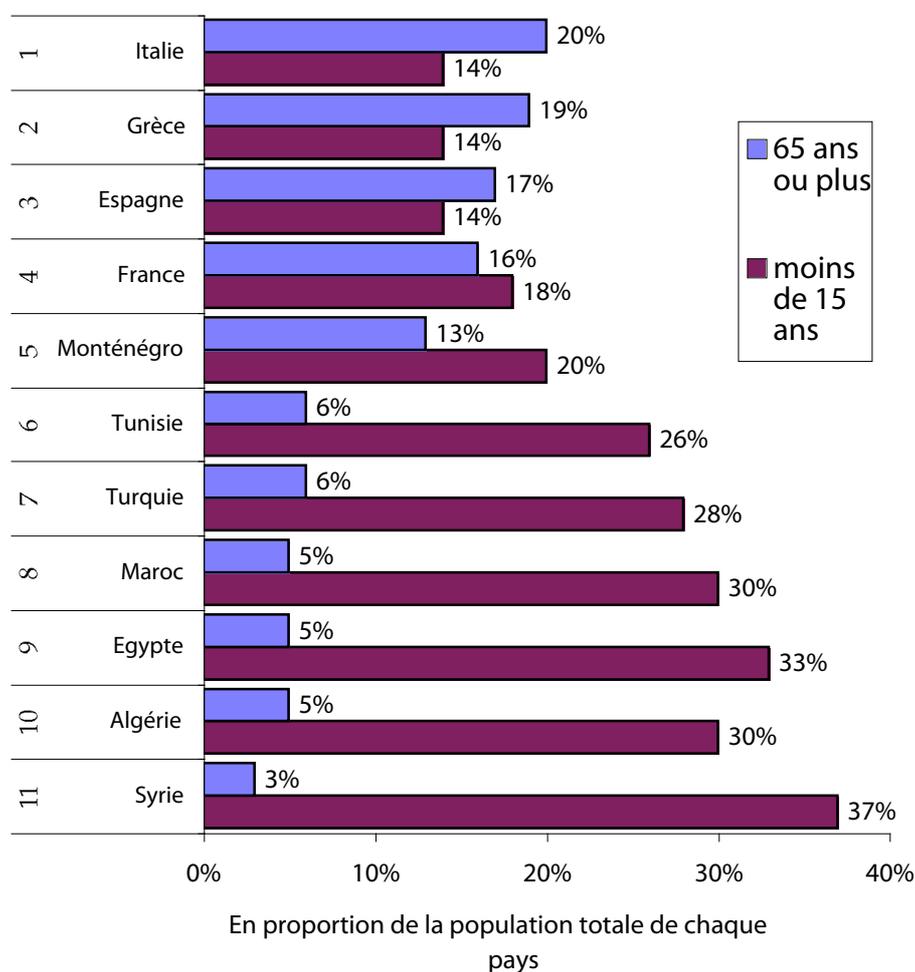
Cette dimension de proximité migratoire, fondée sur une histoire en partie commune, est complétée par des facteurs géopolitiques répulsifs et attractifs. L'importance d'au moins deux types de facteurs de répulsion doit être soulignée. Le premier concerne des conflits civils qui, non seulement, créent de l'insécurité, mais obèrent le développement dans les pays ou les régions les plus concernés. Depuis les années 1950, quatre pays méditerranéens ont connu des violences explicatives d'une propension à émigrer : la Turquie dans les régions kurdes du pays ⁶, le Liban, l'ex-Yougoslavie et l'Algérie, ce qui, chaque fois, pousse à l'émigration. Le second facteur géopolitique répulsif tient à des régimes jugés liberticides au moins par une partie de la population et déclenchant en conséquence de l'émigration. L'intensité d'un tel sentiment peut être liée à une situation institutionnelle temporaire, comme sous le régime espagnol de Franco ou sous la Grèce des colonels. Dans d'autres pays, même dans une période institutionnelle semblable, il peut varier dans le temps, comme en Albanie ou en Algérie. L'émigration due aux facteurs répulsifs peut se trouver facilitée lorsque l'emprise policière d'un régime totalitaire ou très autoritaire sur les passages frontaliers se relâche, ce qui s'est vu en Albanie ou en ex-Yougoslavie.

Les paramètres géopolitiques offrent aussi des facteurs attractifs qui peuvent être inscrits dans le droit international. C'est le cas des demandes d'asile régies par la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève. Cette Convention est par exemple appliquée officiellement par la France

6. Le conflit civil qui perdure s'est accentué en 2009 après la victoire électorale du 29 mars du DTP (Parti pour une société démocratique) sur l'AKP (parti de la justice et du développement, au pouvoir à Ankara) notamment à Diyarbakir ; comme le précise *Le Monde* du 23 mai 2009, p. 9, « les arrestations se multiplient ».

depuis le 23 juin 1954, date à laquelle la France se trouve chaque année parmi les premiers pays du monde à recevoir des demandes d'asile. Par exemple, en 2008, la France est avec 42 599 demandes d'asile ⁷ (contre 35 520 en 2007) la troisième destination au monde après les États-Unis et le Canada. Elle est à nouveau en 2008 le premier pays destinataire de demandeurs d'asile en Europe, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, puis la Suède qui avait occupé exceptionnellement le premier rang en 2007 ⁸. Parmi les demandes d'asile déposées en France en 2008 et venant de pays méditerranéens, 2 945 proviennent de Turcs dont au moins à 80 % des demandeurs d'origine kurde, 1 051 d'Algériens, 58 de Tunisiens, 53 de Marocains et 42 d'Égyptiens.

LES INDICES DE VIEILLISSEMENT ET DE JEUNESSE EN MÉDITERRANÉE



© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES PRB 2007

7. Rapport d'activité 2008 de l'Ofpra, Office français de protection des réfugiés et des apatrides, <www.ofpra.gouv.fr/documents/Rapport_Ofpra_2008_complet_BD.pdf>.

8. Notamment en raison des demandes provenant d'Irak.

Un autre facteur géopolitique attractif est la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, dite Convention de Strasbourg, avec notamment l'article 8, §1, qui dispose : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ». Chaque pays signataire de cette convention peut certes mettre en œuvre les droits qui en sont issus selon des conditions qui leur sont propres, mais des conditions non conformes seraient condamnées par la Cour de Strasbourg, organe juridictionnel du Conseil de l'Europe.

Deux aspects importants des flux d'immigration s'exercent donc dans un cadre international.

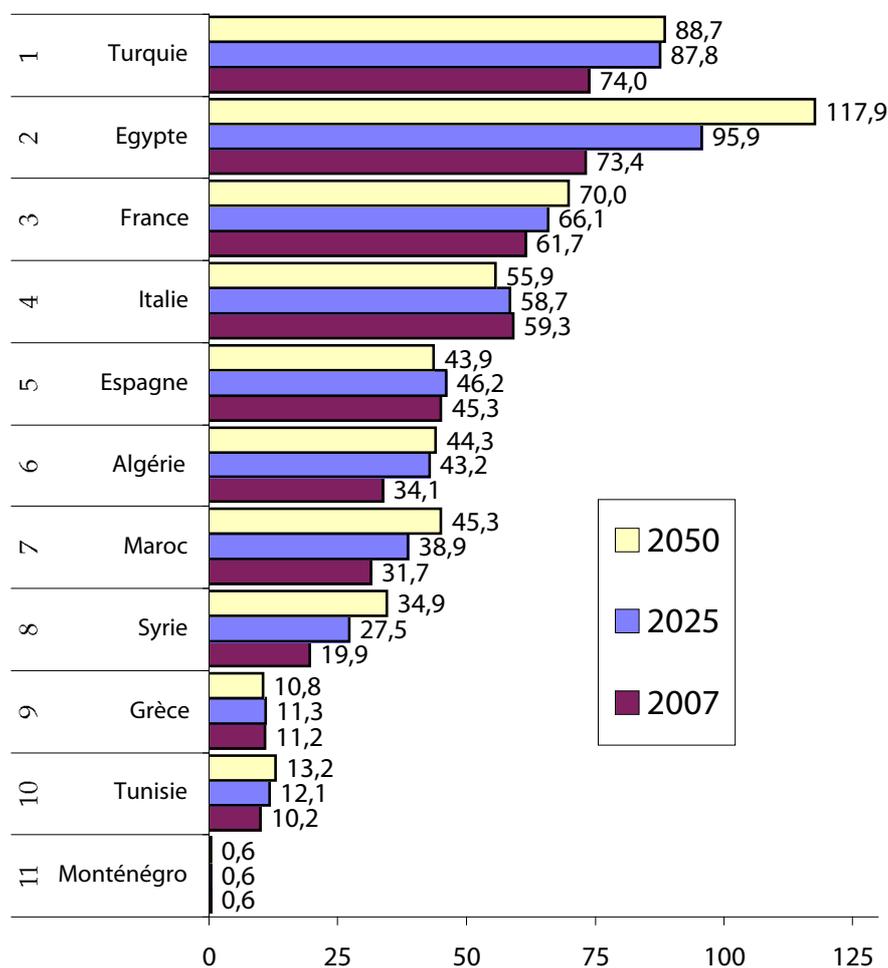
Outre ces attirances politiques formalisées par des textes, s'en ajoutent d'autres plus difficiles à quantifier. Un pays peut être politiquement attirant parce qu'il est considéré comme ayant une bonne gouvernance, comme respectueux des libertés, comme disposant d'un système éducatif satisfaisant ou du moins plus satisfaisant que celui du pays d'origine, comme ayant une politique sociale assez généreuse...

LES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES

Les effets des facteurs géographiques, économiques et géopolitiques peuvent aussi donner des résultats plus ou moins élevés selon le jeu des facteurs démographiques. Pour un même taux d'émigration, les flux d'émigration d'un pays sont évidemment plus élevés lorsque sa population est plus nombreuse. Ensuite, la propension à migrer est généralement plus élevée pour la classe d'âge 18-29 ans. Aussi, un pays d'émigration dont la part des 18-29 ans dans la pyramide des âges est élevée engendre donc, *ceteris paribus*, des flux supérieurs. Or, dans les années 2000, l'un des éléments de stimulation de l'émigration à partir de l'Afrique septentrionale tient à ce que les classes de jeunes adultes y sont particulièrement importantes.

Outre ces éléments démographiques d'intensification mécanique des flux migratoires, les facteurs d'attraction démographique peuvent s'expliquer par un déficit de peuplement dans certains pays. Par exemple, des pays dont la population stagne ou régresse peuvent imaginer des politiques favorisant l'immigration sous forme de quotas affichés, d'objectifs fixés ou d'accords intergouvernementaux avec des pays d'émigration. Or, les données et les perspectives démographiques sont différenciées en Méditerranée. Par exemple, les projections moyennes annoncent pour 2050 une augmentation des populations de la Turquie et de l'Égypte, mais une diminution de celles de l'Espagne et de l'Italie. Ainsi s'opposent des pays avec un potentiel démographique croissant et d'autres qui, connaissant un recul démographique, peuvent souhaiter compenser ce manque par l'immigration.

LES PERSPECTIVES DE POPULATION EN MÉDITERRANÉE



En millions d'habitants (2007 en ordre décroissant, puis projection centrale).

© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES PRB 2007

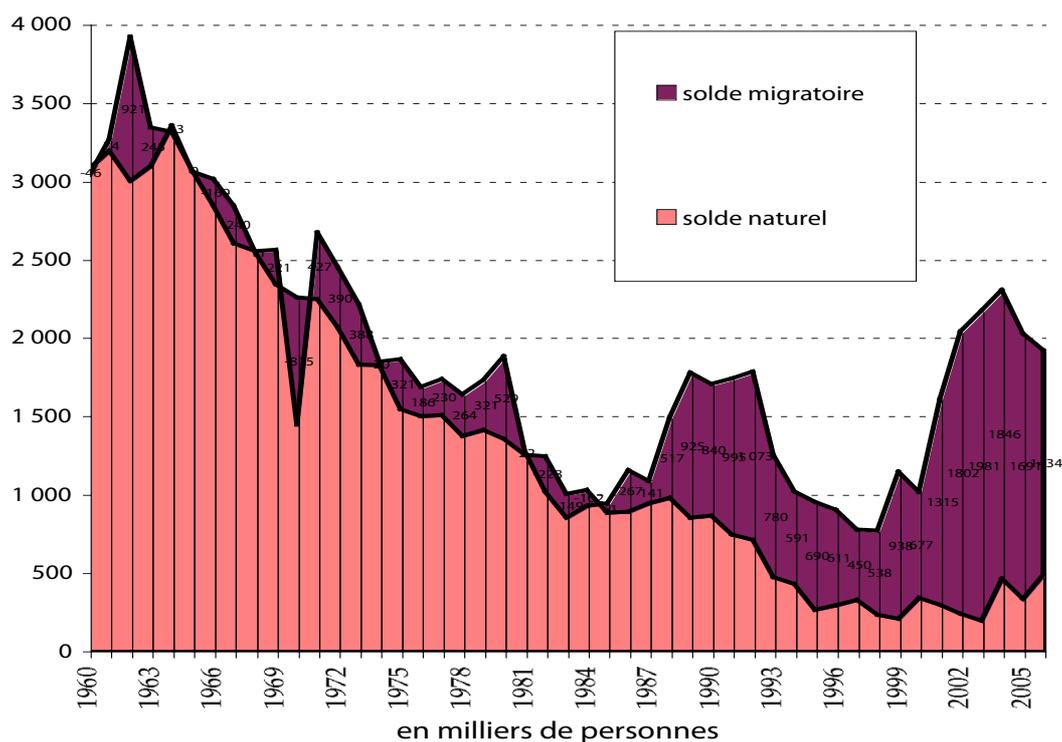
La question se pose tout particulièrement pour la population active. L'analyse des indices de vieillissement et de jeunesse en Méditerranée met en évidence des parts fort différenciées de 65 ans ou plus ou de moins de 15 ans et, donc, des évolutions contrastées de la population active. C'est la raison pour laquelle est née dans les pays du Nord de la Méditerranée la question dite de l'« immigration de remplacement », c'est-à-dire l'idée de mise en place de politiques attirant des immigrants de travail.

Enfin, il importe d'insister sur le fait que les facteurs géographiques, économiques, géopolitiques et démographiques cités ci-dessus ne s'exercent pas indépendamment les uns des autres mais se combinent, entre eux et même avec d'autres éléments comme les migrations d'aménité⁹, pour expliquer les multiples migrations en Mé-

9. Cf. Gérard-François Dumont, « Prospective des migrations climatiques », *Population & Avenir*, n° 682, mars-avril 2007.

diterranée ¹⁰. Au total, le rôle de la migration dans la dynamique des pays européens s'est considérablement accru, avec une proportion devenue très importante de leur croissance démographique due à ce facteur.

LES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE



© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES EUROSTAT

LES PARADOXES POLITIQUES

Le contexte politique doit être examiné au regard des décisions gouvernementales et des résultats constatés. Sur le premier point, diverses publications comme celles de l'OCDE ¹¹, recensent l'évolution des politiques migratoires des pays. Il en ressort une analyse ambivalente, notamment à l'examen des pays du Nord de la Méditerranée occidentale. En effet, certains éléments donnent l'impression que ces pays du Nord se conforment, dans les années 2000, à une logique de fermeture migratoire : leur appartenance à l'espace Schengen, la généralisation de la demande

10. Cf. également la carte 19 in Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Atlas de l'Union européenne élargie*, Diploweb, Iris, Population & Avenir, 2008, <www.diploweb.com/IMG/pdf/atlas-ue.pdf>.

11. Rapport annuel Sopemi, Ocde, Paris.

de visa pour les pays de l'Afrique septentrionale, le renforcement des conditions matérielles exigées pour l'obtention du droit au regroupement familial, l'accélération des procédures de demande d'asile, la mise en œuvre de l'agence Frontex ¹², les décisions d'éloignement prises pour des personnes en situation irrégulière, la signature d'accords de régularisation des migrations entre des pays de l'Union européenne et des pays d'Afrique septentrionale, notamment pour limiter les mouvements clandestins venus d'Afrique subsaharienne, les discours sur la volonté de n'accepter qu'une immigration régulière, les opérations de police contre des immigrants clandestins, la diffusion de l'expression « immigration "choisie" usitée par Nicolas Sarkozy et pourtant déjà une pratique ancienne dans de nombreux pays...

Tous ces éléments peuvent ou pourraient donner l'impression de décisions géopolitiques visant à verrouiller les migrations en Méditerranée. Mais les résultats confirment-ils ou infirment-ils cette impression ? Nous ne disposons pas de données statistiques parfaites et complètes sur les migrations en Méditerranée. Néanmoins, les publications internationales ou nationales livrent différentes données qui portent plus souvent sur les migrants que sur la migration, c'est-à-dire davantage sur des « stocks » que sur des « flux », sur les personnes ayant migré que sur les chemineurs migratoires : estimation de flux migratoires, nombre d'immigrants selon les pays (l'immigrant étant défini comme celui qui, étant né dans un pays, réside dans un autre), estimation des taux d'accroissement migratoire ¹³ qui peuvent concerner des personnes de la nationalité du pays en question comme d'autres nationalités puisque nombre de personnes de nationalité étrangère résident dans un pays...

Or, toutes les données chiffrées disponibles expriment exactement le contraire de l'impression évoquée ci-dessus : les mouvements migratoires en Méditerranée se sont révélés plus importants dans les années 2000 que dans les années 1990. L'espace migratoire méditerranéen est en effet devenu, au cours des années 2000, le premier en flux dans le monde, dépassant l'espace américano-mexicain. Outre les effets des facteurs répulsifs précisés ci-dessus, ceux des politiques de régularisations des immigrants illégaux que ce soit dans le cadre de régularisations générales comme en Espagne et en Italie ou dans le cadre de régularisations au fil de l'eau comme en France ont majoré les données officielles de l'immigration et donné à des centaines de milliers d'immigrants la possibilité de faire jouer la convention de Strasbourg. Mais les mesures de régularisation des années 2000 ne sont pas nouvelles sur le principe, puisque les années 1980 et 1990 en ont connu de semblables.

12. 26 octobre 2004 : Règlement n° 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

13. Pour la première fois en 2008, le Population reference bureau a publié dans son *World population data sheet* un taux d'accroissement migratoire pour la plupart des pays du monde.

DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

En revanche, trois éléments structurels nouveaux sont intervenus, qui comportent une composante géopolitique pleine ou partielle. Le premier tient à ce que nous avons appelé les « nouvelles logiques migratoires »¹⁴, avec trois processus stimulateurs de migrations : la globalisation¹⁵, l'internationalisation et la mondialisation. Le deuxième s'explique par la diversification des flux liés à la venue des familles : dans les dernières décennies du xx^e siècle, ces flux consistaient essentiellement, pour l'immigrant résidant dans un pays du Nord de la Méditerranée occidentale, à faire venir sa femme avec son ou ses enfants restés au pays. Depuis les années 2000, l'immigration familiale prend deux allures. La première, identique à la précédente, qui entre dans le cadre de l'article 8 de la convention de Strasbourg, permet à des étrangers résidant en Europe de faire venir de l'étranger les personnes de leur famille qui se trouvent avoir la même nationalité qu'eux et, donc, la même origine migratoire. La seconde concerne des descendants d'immigrés, mais ayant acquis la nationalité d'un pays du Nord, et qui font venir leur nouvel époux ou épouse, qui pourra obtenir à son tour, à l'issue d'un délai prévu par les réglementations, la nationalité du pays d'accueil. Parmi le contexte politique favorable à l'immigration, il convient en effet de noter que les Codes de la nationalité des pays de Nord de la Méditerranée offrent des possibilités de naturalisation beaucoup plus larges que ceux du Sud. Par exemple de 2003 à 2007, chaque année, plus de 100 000 personnes ont acquis la nationalité française par décrets ou par déclarations. Une part importante d'entre elles était constituée d'immigrants du Sud de la Méditerranée ou des descendants d'immigrants. Devenues Français ou Françaises, ils peuvent faciliter d'autres migrations, comme celles citées ci-dessus, dans le cadre de mariages.

Le troisième changement structurel tient à ce que plusieurs pays du Nord de la Méditerranée ont modifié leur politique d'immigration pour ce qui concerne le travail ou les étudiants. L'immigration de travail, qui avait été fermée dans les années 1970, a été rouverte, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux, par exemple entre la France et la Tunisie. En dépit de ces trois changements structurels, la crise qui s'est diffusée à l'automne 2008 pourrait cependant avoir des effets de ralentissement de la pension à migrer.

Le contexte politique des migrations en Méditerranée ne doit donc pas être jugé uniquement à l'aune des images spectaculaires présentées par les médias, avec ces immigrants clandestins voguant sur de frêles esquifs, parfois au péril de leur vie.

14. Cf. Gérard-François Dumont, « Les nouvelles logiques migratoires au xxi^e siècle », *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 17, Éditions Eres, 2007.

15. Rappelons que la globalisation provient de choix politiques, tandis que l'internationalisation, avec notamment les techniques de l'information et de la communication, est une donnée résultant du progrès technique ; quant à la mondialisation, c'est la conséquence pratique de la globalisation et de l'internationalisation pour les agents économiques, cf. Gérard-François Dumont, « Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier », *Géostratégiques*, n° 2, février 2001.

Si terribles que soient ces situations, elles ne représentent qu'une part minime des cheminements migratoires en Méditerranée dont la très grande majorité s'effectue légalement. En effet, la part d'illégalité dans l'immigration est plus élevée pour les personnes qui ne retournent pas dans leur pays à l'expiration d'un visa. Mais la réalité de l'illégalité doit être relativisée par les conditions spécifiques selon les pays, à l'exemple des *padron* des communes espagnoles qui donnent aux illégaux une reconnaissance juridique locale, ou de la réglementation française concernant l'accueil de tous les enfants dans les écoles, quelle que soit leur situation juridique et les possibilités de régularisation de leurs parents¹⁶.

Au XXI^e siècle, l'addition de l'ensemble des facteurs migratoires qui s'exercent sur les pays riverains de la Méditerranée, et la prise en compte du contexte politique, engendrent une caractéristique géographique fondamentalement nouvelle.

UN SYSTÈME COMPLEXIFIÉ

En effet, il était auparavant dans les années 1960, 1970 ou 1980, classique de distinguer en Méditerranée des pays d'émigration comme le Maroc, l'Algérie, l'Égypte ou la Turquie et des pays d'immigration comme la France, tandis que d'autres territoires apparaissaient clairement, au moins à certaines périodes, comme exerçant essentiellement une fonction de transit. Des pays pouvaient changer de nature, à l'exemple de l'Espagne, de l'Italie, de Malte ou de la Slovénie qui sont devenus des pays d'immigration après avoir longtemps été des pays d'émigration. Désormais, depuis la fin des années 1990, cette typologie a perdu une grande part de sa valeur car tous les pays de la Méditerranée sont à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration.

En effet, outre leur nature de territoires d'émigration, les pays riverains du Sud de la Méditerranée sont des espaces de transit migratoire pour des migrants originaires d'autres pays non méditerranéens du Sud. Les pays de la Méditerranée africaine sont ainsi souvent des espaces de transit pour des immigrants venant d'Afrique subsaharienne¹⁷. La présence de migrants dans le sud de l'Algérie, dans la région de Tamanrasset, ou en Libye, dans la région de Sabha, ou encore au Maroc¹⁸, s'inscrit dans ce contexte. Un phénomène semblable se rencontre en Méditerranée asiatique et européenne. En Asie, la Turquie sert souvent d'espace de transit pour des migrants issus par exemple d'Irak ou de pays asiatiques plus lointains. En Europe, l'Albanie est un important pays de transit, d'autant plus qu'existent diverses filières, souvent mafieuses, organisant des migrations clandestines issues d'Europe orientale ou d'Asie

16. Cf. la circulaire du 13 juin 2006 du ministère de l'Intérieur.

17. Cf. Mehdi Lahlou, « Les causes multiples de l'émigration africaine », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.

18. Cf. Hein De Haas, « Maroc : de pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe » <www.migrationinformation.org>.

vers des pays de l'Union européenne. La Bosnie exerce également cette fonction de transit.

Au total, le système migratoire méditerranéen se complexifie. Même si le solde migratoire apparent des pays continue à laisser penser qu'il faudrait distinguer des pays d'émigration et des pays d'immigration, la réalité est beaucoup plus variée. La plupart des pays méditerranéens assurent à la fois les trois fonctions d'émigration, de transit et d'immigration. Par exemple, sur la rive nord, l'Espagne est un pays d'émigration notamment pour des migrations entrepreneuriales¹⁹ vers la France, l'Italie ou le Maghreb, un pays d'immigration notamment pour des personnes en provenance du Maroc ou de l'Algérie et un pays de transit pour des Africains se rendant en France. Sur la rive sud, le Maroc est un pays d'émigration vers l'Espagne, la France ou l'Italie, puis un pays d'immigration pour des ressortissants d'Afrique subsaharienne qui s'y trouvent désormais installés, sans l'avoir nécessairement projeté, et un pays de transit pour d'autres ressortissants de l'Afrique subsaharienne rejoignant l'Europe méridionale.

Les interactions entre migration et géopolitique sont donc multiples. En particulier, la géopolitique, facteur à l'origine des phénomènes migratoires, se trouve aussi influencée par ces phénomènes. Les premières conséquences géopolitiques des migrations en Méditerranée sont de nature externe : elles rendent les pays de cette mer de plus en plus interdépendants par les cheminements migratoires d'abord, par le processus de diasporisation ensuite. Il convient enfin de prendre également en compte les conséquences sur la géopolitique interne.

MIGRATIONS ET INTERDÉPENDANCES CROISSANTES

Pendant longtemps, les cheminements migratoires méditerranéens pouvaient se résumer à des histoires de couples. La plupart des migrations s'effectuaient selon les logiques radiales, ce qui était le cas pendant les Trente glorieuses. L'émigrant savait vers quelle destination il se dirigeait, souvent quelle activité professionnelle il exercerait, et se rendait directement au lieu prévu. De tels cheminements existent toujours, mais se constate une considérable diversification dans la mesure où la nature de plus en plus diverse des économies, l'éventail de plus en plus dense des réseaux d'accueil migratoire, comme la possibilité de se procurer en temps réel des informations sont susceptibles de modifier en permanence les routes et les destinations migratoires.

Par exemple, l'émigré turc part certes de façon prioritaire en Allemagne et peut penser sincèrement que sa migration va s'y arrêter, mais les opportunités décelées au fil du temps peuvent le conduire à s'installer dans un autre pays comme la France.

19. « Migration liée aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face aux évolutions des marchés ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle », cf. Gabriel Wackermann (éd.), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

L'Allemagne, prévue initialement comme pays définitif d'immigration, ne l'aura peut-être été que temporairement. De même, l'Algérien ou le Marocain qui se retrouve en Espagne peut, demain, continuer ou reprendre son chemin migratoire vers la France, l'Italie ou encore d'autres pays. Le même phénomène vaut pour les migrations entrepreneuriales qui peuvent, elles aussi, considérablement varier en fonction des opportunités professionnelles. Un ingénieur français spécialiste de la distribution d'eau et de son traitement peut migrer quelques années au Maroc, puis ensuite en Italie, etc. Un informaticien tunisien peut migrer quelques années en Espagne, puis revenir en Tunisie, avant de migrer à nouveau dans un autre pays où il trouve d'autres offres professionnelles qu'il juge plus attirantes.

Tous ces circuits migratoires créent, au moins *de facto*, une sorte d'interdépendance entre les pays de la Méditerranée. Il est donc logique que les pays de cette mer commune se rencontrent comme lors de la première conférence euro-africaine de Rabat des 10-11 juillet 2006. Cette conférence, proposée initialement par l'Espagne et le Maroc avec le soutien actif de la France, visait à construire entre partenaires africains et européens des solutions durables au défi migratoire. Elle a reçu le soutien de l'ensemble de l'Union européenne, sur la base du mandat confié par le Conseil européen, et le soutien actif de la Commission européenne, qui y a été représentée. Notamment en raison de la triple nature exposée ci-dessus, ses membres associaient d'autres pays que ceux riverains de la Méditerranée, puisqu'elle réunissait trente États européens (les vingt-cinq pays membres de l'UE, ainsi que l'Islande, la Bulgarie, la Roumanie, la Norvège et la Suisse), vingt-huit États africains, ainsi que des organisations internationales (Union Africaine) et régionales (CEDEAO ²⁰, CEMAC ²¹).

De même, il n'y a pas lieu d'être surpris que, dans la Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, fondatrice de l'Union pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008, la question migratoire soit indiquée dans la phrase suivante : « Les chefs d'État ou de gouvernement ont la conviction commune que cette initiative peut jouer un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, comme : le développement économique et social ; la crise mondiale dans le domaine de la sécurité alimentaire ; la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique et la désertification, en vue de favoriser le développement durable ; l'énergie ; les migrations ; le terrorisme et l'extrémisme ; la promotion du dialogue interculturel ».

Les migrations s'imposent donc dans le calendrier géopolitique des rencontres euro-méditerranéennes.

20. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

21. Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale.

LE PROCESSUS DE « DIASPORISATION »

Une deuxième conséquence des flux migratoires en Méditerranée tient au développement de diasporas. Illustrons celui-ci par un témoignage : le 19 juin 2004, une étudiante de Poitiers, née dans cette ville en 1979, obtient son doctorat avec un travail de recherche sur l'immigration turque en Poitou-Charentes. Le choix de son sujet est lié à ses racines familiales et la conduit à définir ainsi son sentiment identitaire : « La France, c'est mon pays de tous les jours ; la Turquie, c'est mon pays de toujours »²². Ainsi, cette étudiante, qui n'est nullement une immigrante au sens géographique du terme, mais seulement une descendante d'immigrants, affirme un double sentiment identitaire. Le premier est attaché au pays où elle est née et où elle vit depuis sa naissance, le second à un pays où elle n'a jamais vécu, mais qui est celui d'où ont émigré ses parents. Ainsi son identité, notamment juridique, de Française se double du sentiment d'attachement au pays d'origine de sa famille. Elle témoigne ainsi du caractère pluriel de son identité dont une partie est de nature diasporique, selon la définition suivante donnée au terme de diaspora : « ensemble d'individus vivant sur un territoire et ayant en commun la certitude ou le sentiment d'être originaires, eux-mêmes ou leur famille, d'un autre territoire avec lequel ils entretiennent des relations régulières, symboliques ou mythologiques »²³.

Le développement du phénomène diasporique se trouve facilité par le processus d'internationalisation, qui se définit comme l'utilisation d'un ensemble de techniques et de procédés réduisant l'espace-temps de la circulation des hommes et des échanges de ressources, de biens et de services (dont l'information) entre les territoires de la planète. En l'espèce, l'internationalisation rend plus aisée la possibilité d'échanges avec le territoire d'origine de sa famille. La montée des diasporas est, en outre, permise par deux autres processus évoqués précédemment : la globalisation et la mondialisation.

Ces processus rendent notamment possible l'accentuation de sentiments de « bi-territorialité », c'est-à-dire d'attachement à la fois à son pays de résidence et à celui d'origine de sa famille : il en résulte un phénomène de « diasporisation ».

Or les diasporas, par le seul fait de leur présence dans un pays, influencent son évolution géopolitique. Les conséquences de leur existence peuvent être très diverses, comme des changements dans les équilibres sociaux du pays, une influence directe ou indirecte sur la politique internationale du gouvernement du pays de résidence ou une influence par l'exercice des droits dans des pays démocratiques.

L'attitude ou l'action géopolitiques des diasporas peut différer en fonction de leur géographie. Par exemple, la diaspora algérienne est essentiellement unipolaire dans la mesure où elle se trouve, dans une proportion très élevée, concentrée en

22. Cf. Sivasli Nermin, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 19 juin 2004.

23. Cf. Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre IX.

France. En conséquence, le vote aux élections algériennes de la partie de cette diaspora qui possède un passeport algérien peut être, plus ou moins consciemment, influencé par ce que vit cette diaspora en France, mais guère par les autres pays méditerranéens d'accueil. En effet, lors des élections présidentielles algériennes d'avril 2009, le nombre d'électeurs inscrits dans les consulats d'Algérie était de 766 000 en France²⁴, 20 000 au Royaume-Uni, 16 000 en Espagne, 14 748 en Belgique, 14 450 en Tunisie et 11 108 au Maroc. Des chiffres semblables concernant les Marocains montreraient un caractère davantage pluripolaire, avec un éventail plus diffus entre la France, l'Espagne et l'Italie.

GÉOPOLITIQUE INTERNE ET PRÉSENCE DIASPORIQUE

Un autre élément géopolitique du phénomène diasporique tient aux rivalités susceptibles d'exister sur un même territoire entre différentes diasporas, voire entre différentes composantes d'une même diaspora, rivalités qui peuvent engendrer des troubles pour l'ordre public. Ainsi la diaspora turque a-t-elle transporté en France une part des tensions existantes entre les Turcs et les Kurdes de Turquie. De même, il n'est pas rare de constater certaines tensions entre les diasporas algériennes arabe et berbère.

En considérant de façon plus précise le cas de l'immigration algérienne en France, elle peut se décomposer en sept vagues migratoires. La première vague, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, est celle d'une population algérienne rurale, originaire notamment de Kabylie, essentiellement de sexe masculin, qui vient travailler sur des grands chantiers de travaux publics de l'Hexagone. La deuxième vague des années 1920, également pour l'essentiel masculine, vient contribuer à compenser, notamment avec des Italiens et des Polonais, le déficit de main-d'œuvre dû à la guerre de 1914-1918 en France. Dans les années 1950, pendant les Trente glorieuses, la troisième vague est aussi surtout masculine. La première vague véritablement mixte est la quatrième, celle des harkis qui migrent, si possible, en famille en même temps que les rapatriés ; cette vague se trouve parfois complétée d'une fuite de cerveaux d'Algériens déçus par les conditions dans lesquelles s'organise l'indépendance. Après 1975 s'effectue une vague essentiellement féminine dans le cadre du regroupement familial. La sixième vague s'explique en raison de la situation géopolitique interne de l'Algérie des années 1990, cette « décennie noire » pendant laquelle des Algériens émigrent pour échapper aux massacres du conflit civil. Enfin, la septième vague migratoire algérienne des années 2000 s'apparente davantage à une fuite de jeunes cerveaux, à une émigration de personnes qui perdent espoir dans l'avenir de leur pays et se sentent en conséquence repoussées.

24. Répartis dans 18 consulats.

La distinction entre ces vagues migratoires est importante car elle peut expliquer des tensions provenant de sentiments différents selon les raisons initiales de la migration ou le calendrier migratoire. C'est notamment souvent le cas des personnes d'origine algérienne ayant migré lors de la quatrième vague et considérées comme « traîtres » par d'autres. Ces tensions, qui restent le plus souvent du domaine de la vie privée, peuvent parfois éclater dans la sphère publique. Elles obligent le pays d'accueil à des actions préventives conduites par les pouvoirs publics et les élus. Parfois, elles exigent l'intervention des forces de sécurité.

Jadis frontière pour la civilisation hittite ou l'Égypte des pharaons, puis *mare nostrum* sous l'Empire romain²⁵, la Méditerranée constitue un espace propice aux échanges économiques, culturels et humains. Grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population, même si les politiques des différents pays riverains apparaissent ambivalents.

D'ailleurs, les migrations résidentielles relèvent de facteurs connus et aux conséquences même prévisibles au regard de l'analyse de ces facteurs, dont tout un pan relève d'une nature géopolitique. Le *xxi*^e siècle conduit plus particulièrement à mettre en évidence la diversification de la nature migratoire des pays de la Méditerranée, notamment en raison de cheminements de plus en plus complexes et de la réduction de l'espace-temps, et le déploiement d'un processus de diasporisation.

Les migrations en Méditerranée, dans leurs causes, dans leur intensité comme dans leurs effets, soulignent, s'il en était besoin, combien tous ses pays riverains appartiennent à un espace commun. Le souci géopolitique de la paix et du développement devrait en conséquence davantage inciter tous ces pays à une meilleure entente.

25. Cf. Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009 ; Gabriel Wackermann (éd.), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.